



ORCHESTRE  
PHILHARMONIQUE  
DE STRASBOURG  
ORCHESTRE NATIONAL

## REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

### **Une contrebasse solo et une contrebasse co-solo**

Le pupitre des contrebasses comprend deux postes de solistes, deux postes de co-solistes et quatre postes de contrebasse du rang.

Ainsi, le soliste peut être amené à jouer à la 2<sup>e</sup> chaise.

Le co-soliste, outre sa fonction à la 2<sup>e</sup> chaise, peut être amené à jouer soliste, à la 3<sup>e</sup> ou la 4<sup>e</sup> chaise.

Les candidats peuvent choisir de se présenter à un seul poste ou aux deux postes proposés ci-dessus.

### **Concours le mercredi 24 juin 2026**

Début des épreuves à 10h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 10h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le dimanche 14 juin 2026 au plus tard.

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours, dans la limite des créneaux disponibles. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail au plus tard vendredi 19 juin 2026 à l'adresse suivante : [OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu](mailto:OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu).

## PROGRAMME

- Tenue d'archet français ou allemand au choix
- Accord orchestre
- Coups d'archet au choix

### 1<sup>er</sup> tour :

#### **Concerto au choix :**

- VANHAL : Concerto pour contrebasse en ré majeur (sera joué en do majeur), 1<sup>er</sup> mouvement avec cadence au choix
- DITTERSDORF : Concerto pour contrebasse n°2 (sera joué en ré majeur), 1<sup>er</sup> mouvement avec cadence Gruber

#### **Traits d'orchestre :**

- BACH : Concerto pour violon en mi majeur BWV 1042, Adagio
- HAYDN : Symphonie n°31 « Mit dem Hornsignal » Var. VII avec reprise

### 2<sup>ème</sup> tour :

#### **Concerto au choix :**

- KOUSSEWITZKY : Concerto pour contrebasse, 1<sup>er</sup> mouvement
- BOTTESINI : Concerto pour contrebasse n°2 en si mineur (sera joué en la mineur), 1<sup>er</sup> mouvement avec cadence

#### **Traits d'orchestre :**

- BEETHOVEN : Symphonie n°5 en do mineur, scherzo et trio sans reprise
- BERLIOZ : Symphonie fantastique, Songe d'une nuit de Sabbat

### 3<sup>ème</sup> tour :

#### **Traits d'orchestre tutti :**

- MOZART : Symphonie n°40 en sol mineur KV 550, 1<sup>er</sup> mouvement
- BARTOK : Concerto pour orchestre, 1<sup>er</sup> mouvement
- BEETHOVEN : Symphonie n°9, 4<sup>ème</sup> mouvement
- STRAUSS : Ein Heldenleben, op. 40
- BERLIOZ : Symphonie fantastique, Marche au supplice

#### **Traits d'orchestre solos :**

- GINASTERA : Variaciones concertantes, Var. XI : Ripresa dal Tema per Contrabasso
- STRAVINSKY : Pulcinella, 7. Vivo

- Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre site internet [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « concours et recrutements »

## CONDITIONS D'EXERCICE

**Prise de fonction** : 31 août 2026

**Obligations contractuelles** : 30 services/mois

**Rémunération pour le poste de contrebasse solo** : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 912,99 € ou 3 983,01 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 293,34 € (indice majoré 669) ou 3 357,34 € (indice majoré 682). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Régime indemnitaire en trois volets :
  - Part 1 incluant l'indemnité vestimentaire : 219,05 €/mois
  - Part 2 pour usure et entretien des instruments : 90,47 €/mois
  - Part 3 : 1/12<sup>e</sup> du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois

**Rémunération pour le poste de contrebasse co-solo** : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 778,43 € ou 3 837,58 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 170,27 € (indice majoré 644) ou 3 224,42 € (indice majoré 655). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Régime indemnitaire en trois volets :
  - Part 1 incluant l'indemnité vestimentaire : 219,05 €/mois
  - Part 2 pour usure et entretien des instruments : 90,47 €/mois
  - Part 3 : 1/12<sup>e</sup> du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois

**Compléments de rémunération applicables aux deux postes :**

- Forfait audiovisuel : 1 827 €/an
- Avance sur redevance : 160 €/an
- Participation aux frais de transport et forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance

**Avantages applicables aux deux postes :**

- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS
- Tarifs préférentiels pour certains établissements culturels et sportifs